Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30
	14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER, CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL
Compétitions et Futsal
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25
Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.
Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22
LA TECHNIQUE
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

District des Yvelines de Football
La Passion du Football vrai
SAISON 2021 / 2022
N° 1710

JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 26 avril 2022

http://dyf78.fff.fr

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	5-8
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	12-13
RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 20 AVRIL 2022	13-14
ACTION P.E.F. D'AVRIL 2022	15
FLASH ACTU P.E.F.	16
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	17

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

RETOUR DES COUPES

Nous demandons aux clubs vainqueurs 2018/2019, ci-après, de bien vouloir, faire parvenir les Trophées qu'ils détiennent au District :

COUPE DES YVELINES

SENIORS F à 7	MONTIGNY LE BTX AS
SENIORS F à 11	TRAPPES ES
SENIORS	VELIZY ASC
FOOT LOISIR	LE PECQ US
U 17	LES MUREAUX OFS
U16 F	GUYANCOURT ES
U 15	BOUAFLE FLINS ENT.

COUPE DU COMITÉ

SENIORS	CONFLANS FC
VETERANS	VOISINS FC
U 15	HOUILLES AC

COUPE DES YVELINES FUTSAL

SENIORS F	CARRIERES S:SEINE US
U17	VERSAILLES 78 FC
U15	VERSAILLES 78 FC
U13	PLAISIROIS FO

AVANT LE VENDREDI 13 MAI 2022

AGENDA 2021 / 2022
AVRIL / MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
25	26	27	28	29	30	1er
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15

Les 25 & 26/04/2022
CFF2 - Module U15 au District
Le 27/04/2022
Remise des écussons aux nouveaux arbitres au District
Les 28 & 29/04/2022
Module U11 Mineurs à Plaisir
Le 30/04/2022
Formation Initiale à l'Arbitrage au District
Certification CFF1 au District
Les 3 & 4/05/2022
CFF1 - Module U9 au District
Le 7/05/2022
Formation Initiale à l'Arbitrage au District
Certification CFF2 - CFF3 à Bois d'Arcy
Le 11/05/2022
Remise des écussons aux nouveaux arbitres au District
Les 12 & 13/05/2022
CFF 3 - Module Seniors au District

AGENDA DU CLUB

Nous vous rappelons que le District a mis à disposition des clubs, un agenda. Retrouvez toutes les informations, en **cliquant ici**

LES INCIVILITES ET LES VIOLENCES SUR ET AUTOUR DES TERRAINS

L'AGGRAVATION DU BAREME DISCIPLINAIRE

Le 22 février dernier, le District avait, par un communiqué, alerté les clubs sur le fait qu'il avait été constaté, depuis le début de la saison, une dérive inquiétante quant à l'ambiance dans laquelle se déroulaient certaines rencontres et quant au comportement répréhensible de certains joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs, comportement qui semblait se banaliser.

Il avait même été constaté, ce qui est invraisemblable, lors de rencontres du football d'animation où l'enjeu est dérisoire, des comportements tout à fait inadmissibles de certains éducateurs ou dirigeants, et même de parents, qui devraient pourtant prendre conscience du fait que leurs enfants les regardent et ne comprennent pas que leurs parents puissent avoir un tel comportement.

Le District avait donc appelé solennellement à la raison et à la responsabilité, en indiquant que, s'il le fallait, la Commission de Discipline infligerait, sans faiblesse, des sanctions disciplinaires plus sévères.

La solution semblait toutefois plutôt être que les Présidents de clubs fassent preuve de pédagogie mais également d'autorité envers les membres de leur club, envers leurs supporters, envers leur public et envers les parents de leurs jeunes joueurs.

Rappelons que la Commission Départementale Promotion, Médiation, Education (C.D.P.M.E.) a pour mission d'intervenir sur l'ensemble des paramètres relatifs à la sécurité et au bon déroulement des rencontres, notamment par l'adaptation des installations (en collaboration avec la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives), la formation de Référents « Prévention Sécurité » des clubs, la désignation de Délégués sur certains matches et la gestion des matches dits « sensibles ». Elle est donc là pour aider les clubs.

Depuis le communiqué du 22 février, des incidents graves et des violences sur ou autour des terrains ont été à nouveau constatés et cela ne doit pas rester sans réponse.

Le District réprouve et condamne toute forme de violence sur et hors des terrains.

Le Football est un jeu où chacun doit pouvoir prendre du plaisir et il est le vecteur de valeurs nobles qu'on ne peut laisser piétiner.

C'est une responsabilité collective et partagée.

Le Barème Disciplinaire Fédéral, annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., énonce les sanctions disciplinaires encourues par toute personne assujettie au pouvoir disciplinaire de la Fédération reconnue coupable de l'une ou de plusieurs infractions qu'il définit.

Comme la possibilité en est réglementairement offerte, ce Barème a été aggravé, dès 2002, par décision du Comité de Direction du District.

Puisqu'il le faut, le District va réfléchir aux conditions dans lesquelles il convient, malheureusement, d'**aggraver encore ce Barème Disciplinaire**, à compter de la saison prochaine, afin de lutter encore plus efficacement contre les dérives précitées.

Pourraient notamment être aggravées les sanctions pour les brutalités et pour les fautes commises à l'égard des officiels, par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs.

Une décision interviendra avant la fin de la saison, pour une application à compter de la saison 2022 / 2023.

Dans l'immédiat, le Comité de Direction du District a, lors de sa réunion du 20 avril, expressément demandé à la Commission de Discipline et à la Commission d'Appel Départementale de **faire preuve d'une plus grande sévérité** pour sanctionner les comportements répréhensibles.

Espérons que cela entraînera une prise de conscience collective de la nécessité d'un changement radical de comportement.

IMPORTANT

LES MODIFICATIONS DE L'ANNEXE 5 DU REGLEMENT SPORTIF DU D.Y.F.

Pour les consulter, cliquer ici

Participez à l'YVELINES CUP !
Placez votre club sur la carte du eFoot yvelinois !

Après le succès de l'eCup F.F.F., nous organisons une nouvelle compétition eFoot, mais cette fois-ci par club.

Inscrivez-vous, désignez vous-même votre représentant club et participez à la 2ème édition de l'YVELINES CUP qui débutera dans le courant du mois de mai.

Pour inscrire votre club : cliquez ici

FORMATIONS EDUCATEURS

CFF 1 - MODULE U11

- *Il reste quelques places pour cette formation qui se déroulera les 2 & 3 juin au District à Montigny le Bretonneux.*

CERTIFICATIONS

- *Les inscriptions pour le mois de juin sont ouvertes*

Si vous souhaitez inscrire des candidats pour cette formation, rendez-vous sur notre site Internet à la rubrique :

*« **Formations – Inscription Educteur** »*

******

MODULE GARDIEN DE BUT
à velizy

- *Cette formation est annulée, par manque de candidats*

Contacter pour tout renseignement complémentaire le Département Formations Techniques au 01 80 92 80 29

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Dans le cadre de la mise en œuvre
des séjours de cohésion
du Service National Universel
(https://www.snu.gouv.fr/),
la SDJES des Yvelines est à la recherche
d'encadrants susceptibles d'être recrutés.

Les fiches de poste
détaillant les profils recherchés,
les conditions d'exercice
et la rémunération
vont être envoyées à l'ensemble des clubs

ASSISTEZ À LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE FÉMININE !

FF Yzeure AA
affrontera le
Paris Saint-Germain
le 15 mai, 18h15,
au stade GASTON GÉRARD à DIJON.

Pour réserver vos places
(attention 9 maximum par acheteur)
Cliquez ici

FINALES DEPARTEMENTALES U13 FEMININES ET MASCULINES LE 13 AVRIL 2022 A MAUREPAS

Les finales départementales féminines et masculines de la catégorie U13, organisées par le District des Yvelines de Football, se sont parfaitement déroulées le samedi 13 avril dernier au Stade du Bout des Clos à Maurepas, avec le concours efficient du club local, l'A.S. Maurepas. Le tout sous un ciel bleu magnifique et le soleil : presque un temps estival !

Etaient engagées pour participer à ces finales huit équipes féminines et seize équipes masculines, dans le cadre du « Festival Foot U13 Pitch ».

Ce festival vise à associer les épreuves sportives proprement dites (matches de 14 minutes), mais également éducatives. C'est ainsi que le matin, les équipes présentes, chacune constituée de 12 joueurs (ses) dont 4 remplaçants, ont participé aux épreuves techniques : épreuve de jonglerie (30 jongles pour les garçons et 15 pour les filles) suivis d'une frappe de volée ou au sol pour atteindre une cible dans le but, puis épreuve, chronométrée par équipe, de conduite de balle sur un parcours proche du but suivi d'une frappe dans l'une des cibles situées dans le but.

Puis, les joueurs(ses) ont chacun, individuellement, dû répondre aux questions d'un quizz éducatif sur les thèmes d'actualité (santé, développement durable, actualité sportive, …).

Les joueurs et joueuses ont pu disputer leur première rencontre le matin avant la pause déjeuner. Les rencontres se sont poursuivies l'après-midi selon la formule échiquier, les joueurs(ses) devant, en l'occasion, à tour de rôle, s'évertuer à s'initier à remplir activement le rôle de l'arbitre-assistant, guidé(e)s pour cela par un arbitre plus expérimenté.

En parallèle de ces rencontres disputées dans l'enthousiasme et la joie, les Commissaires de la C.V.E.S. (Commission de valorisation de l'esprit sportif), observateurs attentifs des matches, ont attribué à certain(e)s joueurs (ses), le « carton vert », synonyme de la reconnaissance d'un très bon comportement humain sportif pendant le match, pour répondre aux critères du slogan fédéral « P.R.E.T.S. » (« Passion, Respect, Enthousiasme, Tolérance et Solidarité »).

A la fin de la journée, où les jeunes joueurs(ses) ont donné le meilleur d'eux(elles)-mêmes, l'heure de la désignation des deux équipes masculines et de l'équipe féminine U 13, appelées à participer aux finales régionales qui auront lieu à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai prochain, a eu lieu. La cérémonie de clôture a réuni, sous le soleil toujours présent, toutes les équipes sur le terrain d'honneur de l' A.S. Maurepas.

Concernant les U 13 féminines, c'est l'équipe du Paris-Saint-Germain F.C. qui finit première. Pour les U 13 masculins, ce sont les équipes de l'E.S. Bouafle-Flins et de l'A.S. Poissy qui terminent respectivement 1ère et seconde. Ces classements tiennent compte, en cumulé, tant des résultats des matches acquis sur le terrain que de celui des épreuves techniques et éducatives. Enfin, pour achever la cérémonie de remise des récompenses, ont été mis en lumière une joueuse et un joueur, parmi ceux récipiendaires du « carton vert » durant la journée.

En résumé, une bien belle journée de football, animée d'un excellent esprit sportif, que nous souhaiterions toujours voir sur tous les terrains de football.

Nous ne saurions clore ce compte rendu sans remercier tous les commissaires, arbitres, éducateurs, bénévoles et salariés du District et tous les éducateurs et bénévoles de l' A.S. Maurepas qui ont grandement contribué au succès final de cette belle journée de football.

Tous nos vœux vont vers nos équipes yvelinoises pour qu'elles puissent atteindre les finales nationales U13 qui auront lieu à Capbreton les 4 et 5 juin prochain.

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES

(COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.
Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles **en cliquant ici.**

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/04/22

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. GUILLEBEAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), MME RUPERT. R. PANARIELLO

Absents excusés : MM. J. VESQUES, S. PILLEMONT.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT
FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but
& AMENDE AUX 2 CLUBS.

SENIORS

D5-C DU 03/04/2022
55341.2 CLAYES SS/BOIS USM 2 / VILLEPREUX FC 2

D5-D DU 03/04/2022
54535.2 VOISINS FC 3 / MONTIGNY LE BX AS 3

U16

D4-B DU 03/04/2022
52712.2 SARTROUVILLE ES 2 / PORT-MARLY CS 1

U14

D3-A DU 02/04/2022
53156.2 ANDRESY FC 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

2EME RAPPEL,
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AU CLUB RECEVANT
(ou aux 2 clubs)

VETERANS

D3-A DU 09/04/2022
53151.2 CONFLANS PLM 1 / VERNEUIL FOOT 2

U14

D2-B DU 09/04/2022
52996.2 VELIZY ASC 1 / VOISINS FC 1

1ER RAPPEL

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 13/04/2022
55014.2 MONTIGNY LE BX AS 1 / CROISSY US 1

POULE B DU 15/04/2022
55015.2 PERRAY FOOT ES 1 / MAUREPAS AS 45

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-C YVELINES/MONTFORT 2

D5-D ESSARTS LE ROI AGS 2

U18

D3-B LFC MAGNANVILLE 2

D3-C FOURQUEUX AS 1

U16

D4-D ESSARTS LE ROI AGS 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F
3EME FORFAIT

U18

D3-B DU 24/04/2022
52165.2 LFC MAGNANVILLE 2

D3-C DU 24/04/2022
55908.2 FOURQUEUX AS 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F
2EME FORFAIT

SENIORS

D4-A DU 24/04/2022
50455.2 MEZIERES/SERBIE 2

D4-A DU 24/04/2022
50455.2 ESSARTS LE ROI AGS 2

D5-D DU 24/04/2022
54560.2 ST ARNOULT FC 78 1

FUTSAL

D1-U DU 23/04/2022
54279.2 LA TOILE 2

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F
1ER FORFAIT

SENIORS

D3-A DU 24/04/2022
50322.2 LIMAY ALJ 2

D4-C DU 24/04/2022
50586.2 JOUY EN JOSAS US 2

D4-C DU 24/04/2022
50589.2 VIROFLAY ENT. FOOT 1

VETERANS

D5-D DU 24/04/2022
51866.2 COIGNIERES FC 11

U16

D3-A DU 24/04/2022
52536.2 MAURECOURT FC 1

D3-C DU 24/04/2022
52625.2 PERRAY FOOT ES 1

D4-C DU 24/04/2022
52787.2 BOIS D'ARCY AS 2

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

SENIORS

D5-C DU 24/04/2022
55351.2 YVELINES/MONTFORT 2

D5-D DU 24/04/2022
54557.2 ESSARTS LE ROI AGS 2

U16

D4-D DU 24/04/2022
52853.2 ESSARTS LE ROI AGS 1

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

U18

D3-C DU 24/04/2022
55906.2 VALLEE 78 FC 2

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

VETERANS

D3-B DU 24/04/2022
51421.2 BOUGIVAL FOOT 12

D5-B DU 24/04/2022
55424.2 ENT. GALLY-MAULDRE 12

D5-B DU 24/04/2022
55427.2 GUERVILLE ARNOUVILLE 13

U16

D4-B DU 24/04/2022
53654.2 ENT. GALLY MAULDRE 2

D4-D DU 24/04/2022
52855.2 BUC FOOT AO 2

MATCHES REMIS

A JOUER LE 08/05/2022

CDM

D1-U
50905.2 VILLEPREUX F.C. 5 / PLAISIR PORTUGAIS AS 5

VETERANS

D1-U
51037.2 HOUDANAISE REGION FC 11 / CHAMBOURCY ASM 11

ERRATUM
À JOUER LE 26/05/2022

SENIORS

D5-D
54553.2 GAZERAN AFL 1 / VOISINS F.C. 3

MATCHES A PROGRAMMER

FUTSAL SENIORS

D1-U
54253.2 A.S.J.A 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE A
53938.2 VAUXOISE ES 1 / GARGENVILLE/LAINV 1
53942.1 ANDRESY F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
53943.2 VAUXOISE ES 1 / MEZIERES/SERBIE 1
53948.2 ANDRESY F.C. 1 / MEZIERES/SERBIE 1
53959.1 EPONE U.S.B.S. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53961.1 JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53962.2 ISSOU AS 1 / MEZIERES/SERBIE 1
53964.1 VAUXOISE ES 1 / EPONE U.S.B.S. 1
53968.2 GARGENVILLE/LAINV 1 / MEULAN C.N. 1
53972.1 ISSOU AS 1 / ANDRESY F.C. 1
53980.1 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53984.1 EPONE U.S.B.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
53987.1 VAUXOISE ES 1 / JUZIERS F.C. 1
54001.1 JUZIERS F.C. 1 / ISSOU AS 1

POULE B
54994.1 MARCQ FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55000.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / MAUREPAS AS 45
55008.1 PERRAY FOOT. ES 1 / CROISSY U.S. 1
55021.1 MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55027.1 MARCQ FC 1 / MAUREPAS AS 45
55043.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

COURRIER

511721 BOIS D'ARCY AS
Courrier de BOIS D'ARCY nous informant de l'indisponibilité du terrain d'honneur le dimanche 15 mai suite à une compétition d'Athlétisme.
Le club demande ainsi une modification des horaires de matchs afin d'éviter des reports :

- VETERANS D3-B contre LE PECQ US 1 à 9h au lieu de 9h30
- U16 D4-C contre VERSAILLES 78 FC 5 à 11h au lieu de 13h
- U16 D2-B contre LES CLAYES SS/BOIS USM 1 reste à 13h
- SENIORS D1 contre LE CHESNAY 78 FC 1 reste à 15h

La Commission est en attente de l'accord écrit du PECQ et de VERSAILLES avant vendredi 29/04/2022 12h.

ERRATUM

547666 CONFLANS PLM
La Commission accuse réception très tardivement de l'arrêté municipal et dit match suivant à jouer le 7 mai.

U14 D3-A DU 09.04.22
53151.2 CONFLANS PLM 1 / VERNEUIL FOOT 2
L'arrêté municipal de fermeture de terrain ayant été fourni hors délai et ne couvrant pas la date du match la Commission dit match perdu par pénalité à CONFLANS PLM (-1 point, 0 but) pour en accorder le gain à VERNEUIL FOOT (3 points, 0 but).

DEMANDES

SENIORS

D1-U DU 24/04/2022
50036.2 HOUILLES AC 2 / BUCHELOISE AS 1
Demande de HOUILLES pour avancer la rencontre à 12h30 le 24/04/2022 au lieu de 15h car son équipe 1 joue à 15h.
Refus de BUCHELOISE
Accord des deux clubs pour jouer le 26/05/2022 à 15h.
La Commission donne son accord.

D1-U DU 17/04/2022
50037.2 LE CHESNAY 78 FC 1 / VOISINS FC 1
Le club du CHESNAY demande à déplacer la rencontre du 26/05/2022 au 25/05/2022 à 20h30.
Accord écrit de VOISINS.
La Commission donne son accord.

CDM

D1-U DU 24/04/2022
50905.2 VILLEPREUX FC 5 / PLAISIR PORTUGAIS AS 1
Le club de VILLEPREUX demande à déplacer la rencontre du 24/04/2022 au 01/05/2022 car il y a un arrêté interdisant la pratique sur le terrain en herbe (arrêté reçu).
Accord écrit de PLAISIR PORTUGAIS.
La Commission donne son accord.

VETERANS

D1-U DU 17/04/2022
51037.2 HOUDANAISE REGION FC 11 / CHAMBOURCY ASM 11
La Commission a demandé aux clubs de se mettre d'accord entre le jeudi 26.05 et le dimanche 05.06 dans le PV précédent (l'équipe de HOUDAN joue déjà le 05.06).
Le club de CHAMBOURCY propose la date du 02/06/2022 dans la soirée.
En attente de l'accord écrit de HOUDAN.

D2-B DU 08/05/2022
51274.2 GUYANCOURT ES 11 / NEAUPHLE-PONT. 11
La mairie de GUYANCOURT nous informe de la fermeture de toutes leurs installations le dimanche 8 mai et par conséquent de l'impossibilité de recevoir le match des VETERANS D2.
La Commission dit match à jouer le 26/05/2022.

D2-A DU 29/05/2022
51182.2 LIMAY ALJ 1 / VERNEUIL S/ SEINE US 1
Le club de VERNEUIL demande à reporter la rencontre du 29/05/2022 à une date ultérieure car son équipe se déplace à Agadir pour y disputer un tournoi.
La Commission est en attente de l'accord écrit de LIMAY, et en cas d'accord, demande aux deux clubs de se mettre d'accord sur une date y compris en semaine (le jeudi 26.05 les 2 équipes sont libres).

D2-B DU 22/05/2022
51259.2 VILLEPREUX FC 11 / YVELINES US 11
Suite à l'évènement festif qui a lieu à YVELINES US les 21/05 et 22/05, VILLEPREUX demande d'avancer la rencontre du 22.05 au mercredi 18/05/2022.
En attente de l'accord écrit de YVELINES US avant vendredi 29/04/2022 12h.

D5-B DU 08/05/2022
55451.2 CARRIERES S/SEINE US 12 / ENT. GALLY-MAULDRE 12
Demande d'ENT. GALLY MAULDRE pour avancer ce match au Mercredi 4 Mai 2022 à 20h30.
En attente de l'accord écrit de CARRIERES S/SEINE.

D5-C DU 10/04/2022
51795.2 VELIZY ASC 13 / FONTENAY LE FLEURY FC 12
La mairie de VELIZY nous informe de la fermeture des installations le 8 mai, mais le Stade SADI LECOINTE sera ouvert le dimanche 5 juin.
La Commission est en attente de l'accord écrit de FONTENAY LE FLEURY FC.

D5-D DU 29/05/2022
51829.2 JOUY EN JOSAS US 11 / TREMBLAY S/ MAULDRE 11
Le club de TREMBLAY demande à reporter la rencontre du 29/05/2022 au 12/06/2022 car son équipe est en tournoi le 29/05/2022 (justificatif reçu) et l'équipe de JOUY EN JOSAS est disponible le 12/06/2022.
Accord écrit de JOUY EN JOSAS.
La Commission donne son accord.

U18

D2-B DU 24/04/2022
54385.2 MONTIGNY LE BX 1 / NEAUPHLE/HOUDAN/VESGRES 1
Le club de NEAUPHLE/HOUDAN/VESGRE demande à reporter la rencontre du 24/04/2022 au 20/05/2022 à 19h30 en raison d'un grand nombre d'absence de ses joueurs.
Accord écrit de MONTIGNY.
La Commission donne son accord.

D3-A DU 24/04/2022
55862.2 ENT. GALLY-MAULDRE 1 / GARGENVILLE STADE 1
Accord écrit des 2 clubs pour reporter la rencontre au Mercredi 25 Mai 2022 à 19h30 au Parc des Sports de Feucherolles.
La Commission donne son accord.

U16

D3-C DU 12/06/2022
52634.2 BUC FOOT AO 1 / NEAUPHLE PONT 1
Le club de BUC demande à avancer l'horaire de la rencontre de 13h à 12h le 12/06/2022 car le club organise son tournoi en même temps et souhaiterait profiter de sa pause repas.
La Commission est en attente de l'accord de NEAUPHLE avant le vendredi 29/04/2022 12h.

D4-C DU 24/04/2022
52789.2 BOUGIVAL FOOT 1 / CHAMBOURCY ASM 2
Le club de CHAMBOURCY demande, le 19.04 de reporter ce match à une date ultérieure puis prévient la Commission avoir trouvé, le 21.04 la date du 05.06 d'un accord commun avec BOUGIVAL.
La Commission n'ayant eu aucun retour officiel de BOUGIVAL avant le vendredi 22.04 à 18h, et le match n'ayant pas eu lieu, elle dit match perdu par pénalité aux 2 clubs (-1 point, 0 but).

FUTSAL

D1-U DU 23/04/2022
54282.2 FONTENAY FLEURY FC 1 / ROSNY S/ SEINE CSM 1
Le club de ROSNY demande à déplacer la rencontre du 23/04/2022 au 14/05/2022 car son équipe a un match de coupe le 21/04/2022
Accord écrit de FONTENAY LE FLEURY.
La Commission donne son accord.

D1-U DU 23/04/2022
54281.2 VECTEUR SPORT 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1
La mairie de Limay nous informe de l'indisponibilité des installations le samedi 23 avril en raison de l'installation de bureaux de vote dans le complexe sportif.
La Commission dit match à jouer le Samedi 14.05.22.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A du 09/05/2022
59175.2 CARRIERES S/SEINE US 1 / OVILLOISE 1
Le club de CARRIERES S/SEINE demande à inverser le match car le terrain synthétique d'OVILLOISE est disponible.
En attente de l'accord écrit d'OVILLOISE.

POULE B du 02/05/2022
59173.2 MONTIGNY LE BX AS 1 / LE PECQ US 1
Le club de MONTIGNY demande à reporter le match du 02/05/2022 au 30/05/2022 car il y aura trop d'absence en raison des vacances scolaires.
La Commission est en attente de l'accord écrit du PECQ.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 22/04/2022
53972.2 ANDRESY FC 1 / ISSOU AS 1
Le club d'ANDRESY demande à déplacer la rencontre du 22/04/2022 au 20/05/2022 car il ne peut pas recevoir la rencontre.
Accord de ISSOU.
La Commission donne son accord.

POULE A DU 18/03/2022
53948.2 ANDRESY F.C. 1 / MEZIERES/SERBIE 1
Le club d'ANDRESY propose de jouer le match le 27/05/2022 à 20h30.
La Commission est en attente de l'accord écrit de MEZIERES.

POULE A DU 29/10/2021
53942.1 ANDRESY F.C. 1 / ROSNY S/ SEINE CSM 1
Le club d'ANDRESY propose de jouer le match le 10/06/2022.
Accord écrit de ROSNY.
La Commission donne son accord.

POULE A DU 03/06/2022
54000.2 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / GARGENVILLE/LAINVILLOIS 1
Le club de BOUAFLE demande à reporter le match du 03/06/2022 au 08/06/2022 ou au 10/06/2022 car son terrain est déjà occupé par l'équipe Vétéran.

Accord écrit de GARGENVILLE/LAINVILLOIS pour jouer le 08/06/2022.
La Commission donne son accord.

CAS COVID APRES VENDREDI 18H

SENIORS

D3-B DU 24/04/2022
50389.2 VILLEPREUX FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 2
Après réception des 4 justificatifs,
la Commission dit match à jouer le 08/05/2022.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D1-U DU 16/01/2022
52372.1 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 1
Transmis de la commission de discipline infligeant une suspension de terrain du complexe sportif Fosses Rouges pour **2 matches dont 1 avec sursis** pour l'équipe U16-1 de LIMAY évoluant en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- *de la commune où se trouve le siège social du club,*
- *d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,*
- *d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,*
- *d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.*

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.
Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club *(art 40 alinéa 7 du RS du DYF).*

La Commission désigne le match suivant :

D1-U DU 12/06/2022
52366.2 - LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 1

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »
La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHES DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

DEMANDE DE RAPPORT

U16

D3-A DU 27/03/2022
52521.2 VERNEUIL FOOT 2 / HARDRICOURT/MEZY US 1
Pris note du rapport d'HARDRICOURT et de VERNEUIL.
La Commission sanctionne l'équipe de VERNEUIL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

D3-A DU 09/04/2022
53153.2 ACHERES C.S. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
Pris note du rapport de ROSNY.
La Commission sanctionne l'équipe d'ACHERES d'un avertissement et d'une amende de 30€.

FUTSAL SENIORS

D1-U DU 02/04/2022
54264.2 LA TOILE 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1
Pris note du rapport de LA TOILE et de l'arbitre officiel.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D4-B DU 24/04/2022
50520.2 FONTENAY FLEURY F.C. 1 / BOUGIVAL FOOT 1
La Commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U16

D3-C DU 10/04/2022
52621.2 FONTENAY FLEURY F.C. 1 / VOISINS F.C. 2
RAPPEL La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

U14 D2-B DU 02/04/2022
53003.2 VELIZY ASC 1 / BAILLY NOISY SFC 1
La Commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21/04/2022

Présents : MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel.

Excusés : MM. AVOIRTE Yves (CD), LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean–Pierre.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D5A
24088546 du 17/04/2022 JUZIERS FC 1 / VAUXOISE ES 2
Réclamation de JUZIERS FC 1, concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.
Transmis à VAUXOISE ES 2 pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 28/04/2022 à 14h00

CDM

D2A
24065263 du 17/04/2022 MONTFORT FC 5 / MESNIL LE ROI AS 5
Courrier de MESNIL LE ROI AS, remerciements.
Considérant que la réclamation formulée par MESNIL LE ROI AS sur la FMI et appuyée par voie de mail ne concerne pas un cas règlementaire mais concerne des faits disciplinaires, la Commission ne peut donner suite.
La Commission de Discipline de 1ère instance s'est saisie du dossier.

VETERANS

D5B

24088845 du 17/04/2022 CHATOU AS 12 / ANDRESY FC 12

Réclamation d'ANDRESY FC 12, concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.
Transmis à CHATOU AS 12 pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 28/04/2022 à 14h00

U 14

Coupe des Yvelines

24458791 du 16/04/2022 PLAISIROIS FO 1 / BAILLY-NOISY SFC 1

Observation d'après match sur FMI formulée par BAILLY-NOISY SFC 1 au motif que lors de la séance de tirs au but, l'arbitre a mis un terme à la rencontre à l'issue de 4 tirs aux buts tirés par chacun des joueurs, au lieu de 5 tirs au but selon le Règlement.
BAILLY-NOISY SFC confirme son observation.

Conformément à l'annexe 3 du Règlement Sportif du DYF :
« La séance des tirs au but ne doit pas être considérée comme faisant partie du match.
***Les deux équipes exécutent chacune 5 tirs au but** conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous :*
Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.
Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs 5 tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie. »

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel DYF, reconnaissant avoir mis fin à la séance après que seuls 4 joueurs de chaque équipe aient tiré, 4 tirs réussis pour PLAISIROIS FO 1, 3 tirs réussis pour BAILLY-NOISY SFC 1 et précisant qu'il pensait que la séance portait sur 3 tirs uniquement.
Le déroulement de la séance ayant été évoqué à la mi-temps, la Commission regrette que personne n'ait pris l'initiative de consulter l'annexe 3 du Règlement Sportif du DYF.
Après lecture du rapport du délégué officiel DYF.

En conséquence,
La Commission dit que la séance des tirs au but doit être reprise à 4/3 en faveur de PLAISIROIS FO, 4 joueurs de chaque côté ayant tiré.
Ne peuvent participer que les joueurs présents sur le terrain au terme du match
Les joueurs ayant déjà tiré ne pourront participer, au besoin, qu'après que tous les joueurs présents sur le terrain au terme du match auront tiré.

La Commission demande à l'arbitre DYF et au délégué DYF :
- quels étaient les joueurs présents sur le terrain au terme du match,
- quels étaient les 4 joueurs ayant tiré .

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions pour date à fixer.
Les officiels désignés seront à la charge du DYF.

Coupe du Comité

24458795 du 16/04/2022 CONFLANS FC 2 / VERSAILLES 78 FC 4

Réserves de CONFLANS FC 2, concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.
Après vérification, aucun des joueurs de VERSAILLES FC 4 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure VERSAILLES 78 FC 2 le 09/04/2022 contre LIMAY ALJ 1 en R3, ainsi que l'équipe supérieure VERSAILLES 78 FC 3 le 09/04/2022 contre POISSY AS 2 en D1.
L'équipe supérieure VERSAILLES 78 FC 1 jouait ce même jour contre BAGNEUX COM en R2

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées.
Résultat acquis sur le terrain CONFLANS FC 2 / VERSAILLES 78 FC 4 - 0/4

Débit 43.50€ à CONFLANS FC
MOTIF : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - dispositions financières)

REPRISE DE DOSSIER

U 14

D3C

23444359 du 02/04/2022 YVELINES SUD 1 / MAGNY 78 FC 1

Dossier transmis par la Commission de Discipline de 1ère instance

Après lecture du rapport d'YVELINES SUD, constatant que l'arbitre-assistant 2 de MAGNY 78 FC 1 figurant sur la FMI est M. TRAORE Samy, licence U14 2547008954, ne participant pas au match au titre de joueur.
La Commission demande à MAGNY 78 FC les conditions du remplacement de l'arbitre-assistant à la mi-temps.

Dossier en attente de la réponse de MAGNY 78 FC.

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

VILLEPREUX FC
Tournoi U14 du 19/06/2022 : homologué

TRIEL AC
Tournoi des Etoiles U11 du 26/06/2022 : homologué
Tournoi des Etoiles U13 du 26/06/2022 : homologué

BEYNES FC
Tournois U11 et U13 du 08/05/2022 ne peuvent être homologués :
La durée totale ne doit pas excéder 50 minutes en U11 et 60 minutes en U13

MATCHES AMICAUX

VILLEPREUX FC
21/04/2022 : U11 recevront PLAISIROIS FO
23/04/2022 : U11 recevront GUYANCOURT ES

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 25 avril 2022

Présents : MM. VIMONT, PEDRO GOMES, LOUVEL
Absents : MM. HOUANT, BIDARD, MERVAILLIE, , INACIO, NOYELLE, BOKOBZA,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U6-U9

Pour consulter la liste des inscrits aux derniers plateaux de la saison: cliquez ici

PLATEAUX DECOUVERTE U9 FOOT A 8

La Commission vous informe qu'elle propose 3 dates de Football à 8 exclusivement réservées aux licenciés U9, les 14/05, 28/05 & 11/06.
Vous ne pourrez inscrire qu'une équipe par clubs.

Pour vous inscrire : cliquez ici

La Commission propose également une journée de pratique supplémentaire de foot à 5 pour les U8 sur la dernière journée du 11 juin.

PLATEAUX U6-U7

ROSNY CSM
Le club nous précise que le 4 juin, il ne pourra aligner que 6 équipes au lieu de 8 et ne pourra recevoir ce plateau.
La Commission prend note.

BONNIERES FRENEUSE FC
Le club n'a pu s'inscrire sur la plateforme en raison de problèmes techniques, il demande a inscrire 3 équipes avec la possibilité de sortir de sa zone géographique.
La Commission prend note.

PLATEAUX U8-U9

BONNIERES FRENEUSE FC
Le club n'a pu s'inscrire sur la plateforme en raison de problèmes techniques, il demande a inscrire 6 équipes (4+2) avec la possibilité de sortir de sa zone géographique.
La Commission prend note.

CRITERIUMS U10-U11

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications Footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

CRITERIUM DPTAL U10-U11

Par année poules A1/A2 du 16/04/22
60116/60144 : HOUILLES AC 2 12 / BOUGIVAL FOOT 1 11
Le club de BOUGIVAL FOOT fourni ses explications concernant son non déplacement à 12h30 pour ces rencontres, le justifiant notamment car ses éducateurs occupaient une fonction l'après midi, le club reconnaissant qu'ils étaient mobilisés pour des rencontres amicales en U12/U13.
La Commission ne pouvant accepter que des rencontres non officielles aient un impact sur des rencontres officielles et sur les dispositifs qu'elle organise, n'a pas d'autres choix que de déclarer les 2 équipes forfaits avisés.
Cela entraine un 2ème forfait pour l'équipe U11 et un 3ème forfait pour l'équipe U10 qui est donc déclarée forfait général jusqu'à la fin de la saison.
Amende : 81,50€ (Annexe 2 RS DYF)

FONTENAY FLEURY FC
Demande du club pour inverser toutes ses rencontres U10-U11 le samedi 14 mai en raison d'un évènement municipal (justificatif fourni).
Accord de la Commission, merci d'avertir tous les clubs concernés.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Anomalies feuilles de plateaux

La Commission ayant eu confirmation que les plateaux ci-dessous ne sont pas déroulées selon les préconisations de la Commission, à savoir un format « 1/2 finales - finale », dont les premiers matches avaient été déterminés par la Commission, décide de faire rejouer ces plateaux en changeant le site d'accueil.
La Commission fixe la date du report au samedi 7 mai. Néanmoins, si tous les clubs du plateau sont d'accord pour jouer dès ce samedi 23 avril, la Commission donnera son accord.

U10
404 : GARGENVILLE / MUREAUX / MONTESSON / GUYANCOURT
Plateau à jouer aux MUREAUX OFC.

411 : VESINET / BONNIERES / HOUDAN / VIROFLAY
Plateau à jouer à HOUDANAISE REGION FC.

U11
408 : NEAUPHLE / MONTESSON / CONFLANS / MANTOIS
La Commission après réception du courrier de CONFLANS FC et après analyse de la feuille de plateau, constate que les rencontres se sont finalement déroulées comme c'était prévu et décide d'annuler le report du plateau et entérine les résultats tels qu'inscrits sur les feuilles retournés.

410 : ST GERMAIN / PLAISIROIS / CARRIERES GRE / VERSAILLES
Plateau à jouer à PLAISIROIS FO.

CRITERIUMS U12-U13

CRITERIUM DPTAL U12-U13

FONTENAY FLEURY FC
Demande du club pour inverser toutes ses rencontres U10-U11 le samedi 14 mai en raison d'un évènement municipal (justificatif fourni).
Accord de la Commission, merci d'avertir tous les clubs concernés.

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

U13 Poule Espoir Nord du 14/05/22
59703 : CARRIERES S/S US 1 / POISSY AS 1
Suite à sa qualification en finale Régionale du Festival Foot U13, demande de POISSY AS pour jouer cette rencontre à une autre date.
Accord de la Commission, qui dit match à jouer le 7 mai 2022.

U13 Poule Elite du 09/04/22
59665 : LIMAY ALJ 1 / PLAISIROIS FO 1
Suite au report de cette rencontre pour terrain impraticable, la Commission dit match à jouer le mercredi 11 mai à 18h00.

Infractions éducateurs
23/04/2022

VERSAILLES 12 : 2ème infraction
BAILLY 11 : Absence excuées

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U6-U7

Plateaux du 02/04/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative
850 108 : HOUILLES SO

Fiche équipe
850 102 : FEUCHEROLLES USA
850 103 : NEAUPHLE PONT. RC
850 106 : VERSAILLES JUSSIEU
850 108 : HOUILLES SO, CHESNAY 78, CARRIERES S/S
840 105 : MAISONS LAFFITTE / VILLENNES ORGEVAL FC
840 108 : CARRIERES GRE AS

Plateaux du 16/04/22
1er rappel

Fiche récapitulative
850 101 : PORCHEVILLE FC
850 102 : MONTFORT FC
850 103 : VAUXOISE ES
850 106 : ST CYR AFC
850 110 : MANTES YVELINES AFC
840 111 : TRAPPES ES

Fiche équipe
850 101 : PORCHEVILLE, AUTEUILLOIS, CRAVENT, VILLEPREUX & MEZIERES
850 102 : MONTFORT FC, ABLIS FC
850 103 : VAUXOISE ES, CONFLANS PLM, ISSOU, TESSANCOURT, PORT MARY
850 104 : CARRIERES S/S
850 105 : BOUAFLE FLINS ES
850 106 : ST CYR AFC, BUC FOOT, ST ARNOULT FC
850 108 : BAILLY NOISY SFC, BOUGIVAL FOOT
850 109 : GARGENVILLE STADE
850 110 : MANTES YVELINES, MANTES USC, BUCHELOISE, FONTENAY ST PÈRE
850 111 : VERSAILLES JUSSIEU
840 102 : LIMAY ALJ
840 103 : CARRIERES GRE AS
840 108 : PLAISIROIS FO
840 109 : VILLENNES ORGEVAL FC
840 110 : POISSY AS
840 111 : TRAPPES ES, HOUDANAISE REGION
840 113 : CHANTELOUP US
840 114 : CLAYES SOUS BOIS USM

PLATEAUX U8-U9 CLASSIQUES

Plateaux du 9 avril
2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative
860 111 : LIMAY ALJ
860 114 : FEUCHEROLLES USA
860 118 : FOURQUEUX AS

Fiche équipe
870 103 : BOUGIVAL FOOT, CHAMBOURCY ASM, VESINET SCI
870 105 : ST CYR AFC, PORT MARLY CS
870 109 : VILLENNES ORGEVAL FC, YVELINES US
860 106 : VILLEPREUX FC
860 108 : POISSY AS, MANTOIS 78 FC
860 111 : LIMAY, AUBERGENVILLE, CARRIERES GRE AS
860 114 : FEUCHEROLLES USA, MAISONS LAFFITTE FC
860 116 : CLAYES S/BOIS USM

PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

Plateaux du 9 avril
2ème rappel avant amende

Fiche équipe
2503 : LIMAY ALJ

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Plateaux du 02/04/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Challenge DYF U10-U11
3 : VERSAILLES JUSSIEU AS
8 : MONTESSON US
10 : BEYNES FC
33 : ANDRESY FC
36 : MEZIERES AJSL
37 : VILLENNES ORGEVAL FC
39 : CARRIERES GRE AS

FORFAIT NON AVISE

U10-U11 DPTAL

Rencontres du 09/04/22
1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

60735 : LIMAY ALJ 3

Rencontres du 09/04/22
2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)

60997 : FONTENAY FLEURY FC 3

U12-U13 DPTAL

Rencontres du 09/04/22
1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

61162 : CONFLANS PLM 1
61163 : FONTENAY FLEURY FC 2
61191 : FONTENAY FLEURY FC 12

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

Rencontres du 09/04/22
2ème rappel avant amende

60581 : ETANG ST NOM ES 1 / ANDRESY FC 1
60623 : ETANG ST NOM ES 3 / ANDRESY FC 3
60295 : CONFLANS PLM 1 / GARGENVILLE STADE 1
60296 : PORT MARLY CS 1 / MAURECOURT FC 1
60323 : CONFLANS PLM 1 / GARGENVILLE STADE 1
60324 : PORT MARLY CS 11 / MAURECOURT FC 11
60464 : MANTOIS 78 FC 3/ PLAISIROIS FO 3
60492 : MANTOIS 78 FC 13 / PLAISIROIS FO 13
60574 : PLAISIROIS FO 14 / MANTOIS 78 FC 14

Rencontres du 16/04/22
1er rappel

60915 BONNIERES FRENEUSE 2 - ISSOU AS 1
60942 LOUVECIENNES A.S. 1 - ABLIS SUD 78 FC 1
60945 VESGRES AS LA 1 - MESNIL ST DENIS ASL 2
60999 FONTENAY FLEURY F.C. 3 - ST CYR AFC 3
60708 ST ARNOULT F.C. 78 2 - CHESNAY 78 F.C. LE 2
60116 HOUILLES A.C. 2 - BOUGIVAL FOOT 1
60144 HOUILLES A.C. 12 - BOUGIVAL FOOT 11
60466 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2 - CARRIERES S/S US 2
60494 CLAYES SS/BOIS U.S.M 12 - CARRIERES S/S US 12
60517 MANTOIS 78 FC 4 - ACHERES C.S. 2
60552 MANTOIS 78 FC 14 - ACHERES C.S. 12

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 16/04/22
1er rappel

60090 MUREAUX O.F.C. LES 11 - CARRIERES GRESILLONS 11

U12-U13 DPTAL

Erratum : Annulation amende infligée YF 1709
61613 : CONFLANS FC 2 / MONTFORT USY 2
61339 ETANG ST NOM ES 1 VOISINS F.C. 2
61367 ETANG ST NOM ES 2 - VOISINS F.C. 3

Rencontres du 02/04/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

61618 : ANDRESY FC 1 / HOUDAN-VESGRE 2

Rencontres du 09/04/22
2ème rappel avant amende

61112 : TRAPPES ES 2 / BOUGIVAL FOOT 1
61147 : TRAPPES ES 13 / BOUGIVAL FOOT 11
61164 : PORT MARLY CS 1 / ACHERES CS 2
61192 : PORT MARLY CS 11 / ACHERES CS 12

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIRS

Erratum : Annulation amende infligée YF 1709
59799 : VILLENNES ORGEVAL FC 11 / HOUILLES AC 12
59687 : VILLENNES ORGEVAL FC 1 / MUREAUX OFC 1

Rencontres de 02/04/2022
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

U12
59802 : SARTROUVILLE ES 11 / HOUILLES AC 12
59803 : MANTOIS 78 FC 12 / CONFLANS FC 12

Rencontres de 09/04/2022
1er rappel

U12
59778 : BAILLY NOISY SFC 11 / MONTESSON US 11
59779 : ACHERES CS 11 / LIMAY ALJ 11
59833 : MARLY LE ROI US 11 / PLAISIROIS FO 11
59835 : GUYANCOURT ES 1 / TRAPPES ES 12
59861 : MUREAUX OFC 12 / ELANCOURT OSC 11

U13
59721 : VERSAILLES 78 FC 2 / ELANCOURT OSC 1
59723 : GUYANCOURT ES 1 / TRAPPES ES 1
59751 : BOUAFLE FLINS ES 1 / SARTROUVILLE ES 1

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 25 avril 2022

Commission restreinte

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER GÉNÉRAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter **en cliquant ici.**

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5 5ÈME PHASE

Les inscriptions sont désormais possibles

CHALLENGE U11 F

Liste des équipes qualifiées pour la finale départementale du 21 mai 2022 :
PARIS SAINT GERMAIN FC
PLAISIROIS FO
ROSNY CSM
VOISINS FC

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission du 22/04/2022

Présents : MME J VESQUES ,MM. L JOUBERT (Président), J VESQUES (Vice président), R PANARIELLO , JP LEDUC (CD), JM RUBANY, GUILLEBAUX P (Bureau), N TEXIER (Technique), P DEBEAUPUIS (CDA), T. MORISSET (Invité)

Excusés : MM. JP IMBERT, F BERC, L PAINDEPICE, , C NOBLET, A. MESTARi, C DE SOUSA

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2éme RAPPEL
AVANT MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but
& AMENDE AUX 2 CLUBS

U16 à 8

Poule Unique
Match du 10/04/2022
59075.2 ANDRESY FC 3 / GARGENVILLE STADE 2

U14 à 8

Poule Unique
Match du 09/04/2022
59050.2 PLAISIROIS FO 4 / POIGNY LA FORET US

COUPES DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.
Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires.**

Pour les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT
COUPES DES YVELINES FUTSAL
PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	**100,00 €**
Non Avisé	**150,00 €**
Forfait en cours de plateau	**200,00 €**

RESULTATS DES PLATEAUX FUTSAL

U16
1/2 FINALE

Dimanche 24 Avril : Bois d'Arcy

Qualifiés : GUYANCOURT ES / LIMAY ALJ

U13
Samedi 23 Avril : Coigniéres

Qualifiés :
GUYANCOURT ES 1 / POISSY AS 1
ELANCOURT OSC 1 / GUYANCOURT ES 2

PLATEAU 1/2 FINALE

U13

Dimanche 8 MAI 2022

PLATEAU DE FONTENAY LE FLEURY
Gymnase du Levant
Rue César Franck
78330 FONTENAY LE FLEURY

RESPONSABLE : Abdelelah MESTARI 06 84 64 32 40
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00

POULE A	POULE B
GUYANCOURT ES 1	GUYANCOURT ES 2
FC ST GERMAIN 2	FC ST GERMAIN 1
PSG	MONTIGNY Le Brx
CARRIERES SUR SEINE	POISSY AS 1
FOURQUEUX	ELANCOURT OSC 1

U12

Samedi 7 MAI 2022

PLATEAU DE FONTENAY LE FLEURY
Gymnase du Levant
Rue César Franck
78330 FONTENAY LE FLEURY

RESPONSABLE : François BERC 06 23 23 30 69
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00

POULE A	POULE B
MAGNANVILLE	POISSY
FC ST GERMAIN	MONTIGNY Le Brx
LIMAY	NEAUPHLE LE CHATEAU
MONTESSON	PLAISIROIS FO
GUYANCOURT ES 1	GUYANCOURT ES 2

****

FINALE TOUTES CATÉGORIES

Jeudi 26 MAI 2022

Complexe Sportif des Amendiers
155 Route de Bezons
78420 CARRIERES SUR SEINE

QUALIFIÉS

Pour chaque catégorie,
le premier nommé est considéré comme club recevant ,
de ce fait il devra fournir la tablette pour la FMI.

U12
Horaire 8H45

Les équipes qualifiées seront connues le 7 mai 2022

******

U13 F
Horaire 9H35

PARIS SAINT GERMAIN FC / MANTOIS 78 FC

******

U13
Horaire 10H25

Les équipes qualifiées seront connues le 8 mai 2022

******

U15 F
Horaire 11H15

PARIS SAINT GERMAIN FC / PLAISIR

******

U14
Horaire 12H15

CARRIERES SUR SEINE / LIMAY ALJ

******

U18 F
Horaire 13H15

MANTOIS 78 FC / ELANCOURT OSC

******

U16
Horaire 14H15

GUYANCOURT ES / LIMAY ALJ

******

SENIORS F
Horaire 15H15

MANTOIS 78 FC / POISSY AS

******

SENIORS M
Horaire 16H30

VECTEUR SPORT 2 / AS JA

PROCHAINE REUNION VENDREDI 20 MAI 2022

COMITÉ DE DIRECTION DU MERCREDI 20 AVRIL 2022

RELEVE DE DECISIONS

➢ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 10/3 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts**
- ✓ le 10/3, à MAREIL-SUR-MAULDRE : Organisation, par l**e Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,** avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, **d'une session d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport**
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
- ✓ **.** le 22/3, en visio : en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines : **Réunion d'information sur le thème « Dirigeants associatifs : Où en êtes-vous avec la responsabilité civile ? (crise sanitaire, transport des adhérents, sécurité dans la pratique …) »**
- ✓ le 26/3, à PLAISIR : **Assemblée Générale Elective du Comité Départemental et Sportif des Yvelines**
- ✓ le 28/3 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le 2/4, à CHARTRES : **Réunion des Présidents de District du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football**
- ✓ le 2/4, au siège du District : **Formation aux Gestes qui sauvent,** organisée par le District pour **les arbitres, les éducateurs et Commissaires du District** (2 sessions dans la journée : 9 h/11 h ou 14 h/16 h)
- ✓ **le 6/4, au siège de Profession Sport à TRAPPES : Petit déjeuner organisé par Profession Sport et Vie Associative 78, avec le soutien du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, dans le cadre du Réseau Femmes et Sport** dans les Yvelines. Parmi les objectifs de ce réseau :
  - échanger les bonnes pratiques
  - obtenir les informations et acquérir les compétences nécessaires afin d'assurer sa prise de fonction en tant que dirigeante
  - renforcer sa légitimité et son positionnement dans son mandat
- ✓ le 7/4, au Parc des Princes : **Réunion de présentation de la 2ème édition du Club Tour, organisé par le PARIS SAINT-GERMAIN.** Il s'agit une tournée dans les clubs d'Île-de-France proposant une expérience immersive unique et un temps fort d'échanges et de partage entre le club et les jeunes joueur(euse)s. Au cours d'une journée d'immersion, une équipe d'encadrants et d'animateurs du PARIS SAINT-GERMAIN proposera aux licenciés U 11 et U 13 de prendre part à des ateliers techniques, suivis d'une séance photo. 2 clubs Yvelinois, à savoir l'**E.S. BOUAFLE FLINS** et l'**A.S. POISSY FOOTBALL**, ont été sélectionnés pour participer à cette journée pendant les vacances de printemps, respectivement les 29/4 et 5/5.
- ✓ le 13/4, en vision : **Séance d'information relative à la campagne « Emplois A.N.S. 2022 » de l'Agence Nationale du Sport**
- ✓ du 15 au 17/4, à CLAIREFONTAINE : **Stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional**
- ✓ le 16/4, à MAUREPAS : **Finales Départementales du Festival Foot U 13**
- ✓ le 20/4, au siège de la Ligue : **Réunion relative aux Contrats d'Objectifs, avec la Ligue du Football Amateur**

➢ LES INCIVILITES ET LES VIOLENCES SUR ET AUTOUR DES TERRAINS - L'AGGRAVATION DU BAREME DISCIPLINAIRE

Il a été rappelé que, le 22/2, le District avait, par un communiqué, alerté les clubs sur le fait qu'il avait été constaté, depuis le début de la saison, une dérive inquiétante quant à l'ambiance dans laquelle se déroulaient certaines rencontres et quant au comportement répréhensible de certains joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs, comportement qui se banalisait. Le District avait donc **appelé solennellement à la raison et à la responsabilité,** en indiquant que, s'il le fallait, la Commission de Discipline infligerait, sans faiblesse, des sanctions disciplinaires plus sévères.
Depuis, des incidents graves et des violences sur ou autour des terrains ont été à nouveau constatés et cela ne doit pas rester sans réponse.
Le Barème Disciplinaire Fédéral, qui énonce les sanctions disciplinaires encourues par toute personne assujettie au pouvoir disciplinaire de la Fédération reconnue coupable d'une ou plusieurs infractions qu'il définit, a été aggravé, dès 2002, par décision du Comité de Direction du District.
Puisqu'il le faut, le Comité de Direction a décidé de réfléchir aux conditions dans lesquelles il convient, malheureusement, d'**aggraver encore ce Barème Disciplinaire**, à compter de la saison prochaine, afin de lutter encore plus efficacement contre les dérives précitées.
Pourraient notamment être aggravées les sanctions pour les brutalités et les fautes commises à l'égard des officiels, par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs. Une décision interviendra avant la fin de la saison, pour une application **à compter de la saison 2022 / 2023.**
Dans l'immédiat, le Comité de Direction du District a expressément demandé aux organes disciplinaires du District de **faire preuve d'une plus grande sévérité** pour sanctionner les comportements répréhensibles.
Souhaitons que cela entraînera une **prise de conscience collective de la nécessité d'un changement radical de comportement.**

➢ LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES

Il a été fait le point du parcours des clubs Yvelinois dans les Coupes Nationales.
En **Coupe de France Féminine**, le 15/5, à DIJON, le PARIS SAINT-

GERMAIN disputera la 7ème Finale de son histoire, face au **F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (D 2).**
En 1/2 Finale de la **Coupe Nationale de Football d'Entreprise**, le 7/5, le **F.C. NOVUUS CHAMBOURCY** sera opposé à **l'A.S. C.T.E. ORVAULT (D 1 District de Loire Atlantique).**

➢ POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Il a été fait un point d'étape de certains des Groupes de réflexion constitués le 22/9 par le Comité de Direction dans le cadre de la **mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024.**

➢ LA RENCONTRE DU COMITE DE DIRECTION AVEC LES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS DU DISTRICT, DU 23/10/2021

La rencontre du 23/10, à CLAIREFONTAINE, entre les membres du Comité de Direction et les Présidents et Vice-Présidents des Commissions avait permis d'échanger sur un certain nombre de thèmes (les axes d'amélioration et de changement, le relationnel entre les composantes du Football Yvelinois et les Interactions entre les Commissions).
La synthèse des échanges qui ont eu lieu à cette occasion a été établie et va être transmise aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions, avec lesquels il s'agira ensuite de décider des mesures à mettre en œuvre.

➢ NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité a procédé à la nomination de membres de plusieurs Commissions.

➢ LA TECHNIQUE

Le Comité a fait le point quant aux **diverses formations techniques et certifications** organisées par le District, ainsi qu'aux **détections / sélections.**

➢ L'ARBITRAGE

Il a été fait le point quant à l'activité de la Commission de District de l'Arbitrage :
. les Formations Initiales en Arbitrage : après la 3ème session organisée les 12, 13, 19 et 26/3, une 4ème session se déroulera les 23, 24, 30/4 et 7/5
. les Arbitres devenus non désignables du fait qu'ils n'ont pas satisfait à leurs obligations quant au contrôle des connaissances théoriques et/ou au test physique
. le stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional, à CLAIREFONTAINE, les15, 16 et 17/4, en partenariat avec les C.D.A. des District des Hauts-de-Seine et du Val de Marne
. la formation continue des Arbitres départementaux, avec l'organisation du **stage supérieur des Arbitres de District** (D 1 et D 2) le 21/5, où M. Claude TELLENE interviendra.
. le point sur les effectifs des Arbitres : au 19/4, le District comptait 310 Arbitres, soit + 11,11 % par rapport à la saison précédente
. l'arbitrage régional : 2 jeunes Arbitres Yvelinois ont été désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage pour officier sur les Interligues U 15 Elite et Avenir qui se tiendront du 27 au 30/4, à CLAIREFONTAINE. Ils sont toujours en lice pour devenir Jeunes Arbitres de la Fédération.
. les prochaines remises des écussons des nouveaux Arbitres, les 27/4 et 11/5.
A noter enfin que 2 sessions de **formation aux Lois du jeu à destination des clubs** seront organisées les 27/4 et 11/5.

➢ NOMINATIONS D'ARBITRES

Le Comité a procédé à la **nomination**, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, de **21 candidats Arbitres** admis à l'issue de la 3ème session de Formation Initiale des Arbitres qui s'est déroulée les 12, 13, 19 et 26/3.

➢ LES MODIFICATIONS AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Le Comité a, à nouveau, évoqué les modifications au Statut de l'Arbitrage qui ont été adoptées le 11/12/2021 par l''Assemblée Fédérale. **Un document de synthèse de ces modifications avait été établi pour l'information des clubs** et publié dans le N° 1697 du journal numérique « Yvelines Football », du 25/1.
Des décisions sont toujours attendues de la Ligue quant aux conditions de mise en œuvre de certaines de ces modifications.

➢ LES FINANCES

Il a été fait le point quant à la situation financière des clubs au regard du District. A la suite de la décision prise le 9/3, d'appliquer aux clubs encore débiteurs envers le District, la **sanction sportive de retrait de points** prévue par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, seuls 4 clubs restent encore débiteurs, dont 2 sont radiés.
Par ailleurs, s'agissant des clubs débiteurs qui n'évoluent qu'en compétitions de Ligue, ils ont été destinataires d'une lettre leur indiquant que le Comité avait demandé au Comité de Direction de la Ligue de leur appliquer la **sanction sportive de retrait de points** prévue à l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

➢ LES FINALES DEPARTEMENTALES DU FESTIVAL FOOT U 13, DU 16/4, A MAUREPAS

Se sont qualifiées, pour les Finales Régionales qui se dérouleront le 14/5, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, les équipes :
- du **PARIS SAINT-GERMAIN**, en U13 F,
- de l'**E.S. BOUAFLE FLINS** et de l'**A.S. POISSY**, en U 13.

➢ LES HORAIRES DES MATCHES DU DIMANCHE MATIN

Le Comité a évoqué la question des horaires des matches qui se déroulent le dimanche matin (compétitions Vétérans et C.D.M.), pour lesquelles sont formulées des demandes de dérogation.
Une réflexion va être menée à ce sujet.

➢ LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

⇒ **Le District** comptait, au 15/4/2022, **43 404 licencié(e)s**, soit **6 586 de plus** qu'au 15/4/2021 (36 818). La hausse globale atteint donc **17,89 %.**

Le nombre de licencié(e)s est donc déjà très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021 (36 859) et il est supérieur à celui constaté à la fin de la saison 2019 / 2020 (40 095) et au record du nombre de licencié(e)s du District, lors de la saison 2018 / 2019 (41 545). On notera que toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse.
Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (**+ 25,57 %**), puisqu'on constate, au 15/4/2022, 2 961 licenciées, contre 2 358 au 15/4/2021 et 2 365 à la fin de la saison 2020 / 2021.
Pour le **Football d'Animation,** le nombre de licencié(e)s est également en très forte hausse (+ 4 080 licencié(e)s), **+ 26,58 %**). Là également, le nombre de licencié(e)s (19 432) est déjà très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021(15 383).
Le nombre des **« encadrants »** est globalement en hausse (**+ 6,12 %**) au 15/4/2022 (4 645 contre 4 377 au 15/4/2021) dont + 7,37 % pour les Dirigeant(e)s et + 0,13 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.
Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

⇒ **La Ligue**, de son côté, compte au 20/4/2022, **289 357 licencié(e)s**, contre 243 117 au 20/4/2021.
La hausse (+ 46 240 licencié(e)s) est ainsi de **19,02 %.**

Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 18 mai 2022

FLASH ACTU P.E.F.
Actions du mois
CLUB : Montigny Le Bretonneux A.S

La Commission Départementale P.E.F. a choisi de mettre en avant 1 fois par mois dans le journal YF, des Actions P.E.F. réalisées par les clubs du département sur la saison. Une nouvelle action, a été sélectionnée parmi les fiches Actions PEF reçues par le district depuis le début de l'année. **Bonne découverte !**

RESUME DE L'ACTION

Stage vacances scolaire d'hiver - Stade de la Couldre à Montigny le Bretonneux Public concerné : 60 jeunes de U8 à U13 Filles et Garçons .

Activité « Quizz Actualité Foot »

Objectif: sensibiliser nos jeunes à l'actualité du football féminin et masculin, national et international de haut niveau.

Déroulé : 3 groupes constitués d'1/3 de U8/U9, d'1/3 de U10/ U11 et d'1/3 de U12/U13 et sur 3 Temps de pratique. Chaque groupe se rencontre par catégorie d'âge pendant que les autres sont en activité sur le terrain.

Sur chaque temps est proposé à une catégorie un affrontement quizz traitant de l'actualité du football. 1 présentation PowerPoint est projetée sur un écran. Elle est composée d'un maximum de 40 slides/questions. Temps de jeu 45 minutes. Chaque enfant à sa feuille « réponses » et apporte ses points gagnés à son équipe. Le groupe gagnant est celui qui obtiendra à minima 2 victoires sur 3 catégories. Une correction sera apportée en fin de journée pour tous afin de comparer leurs résultats aux réponses données..

THEMATIQUE(S)

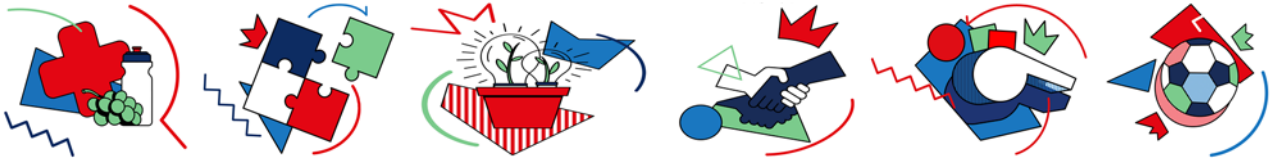

SANTE	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
					X

CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
	X	X	X			

NOM DE L'ACTION : Quizz Actualité Foot

PHOTO DE L'ACTION

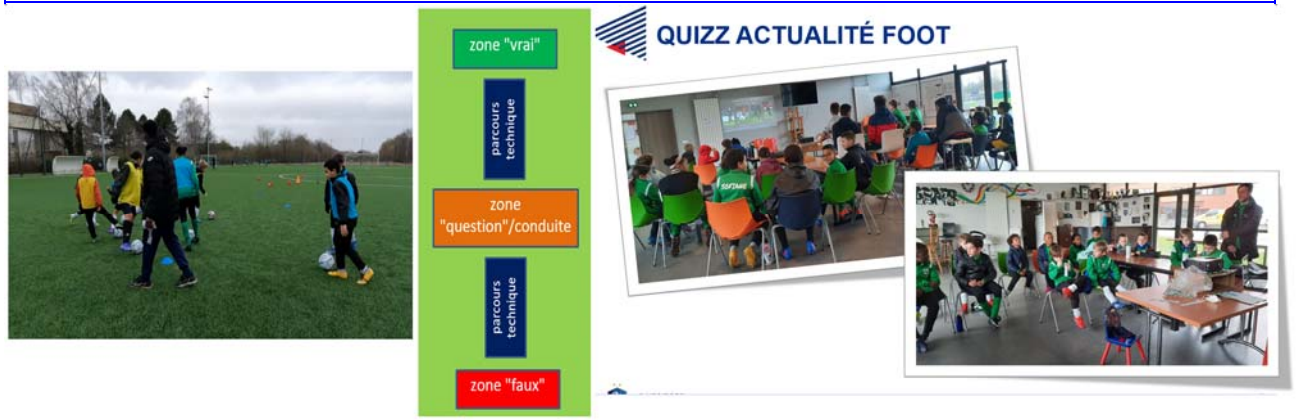

FLASH ACTU P.E.F.

RAPPEL IMPORTANT

2ème édition du Challenge National P.E.F.

Vous avez pu découvrir, depuis début janvier dans les précédents numéros du journal YF, des présentations d'Actions P.E.F. mises en place par des clubs du département et notamment celles du lauréat du Concours du Challenge National P.E.F. (C.N. P.E.F.) de la saison passée, le Plaisirois F.O..

La 2ème édition du C.N. P.E.F. est lancée pour cette saison 2021/2022. Nous vous invitons donc à envoyer, dès à présent, au District vos fiches actions PEF réalisées depuis septembre 2021.

L'ensemble des fiches collectées par clubs participants, engagés dans le dispositif P.E.F., sera évalué par le jury départemental P.E.F. qui se réunira entre le 13 et le 19 mai 2022.

La date limite de dépôt des fiches actions réalisées par les clubs candidats au concours est fixée au *1er mai 2022, minuit*.

Le Lauréat départemental participera ensuite au concours régional dont le jury se tiendra le 27 mai 2022.

Ce **Challenge National P.E.F.**, opération créée la saison passée, doit contribuer à améliorer la visibilité des actions mises en place par les clubs sur le territoire des Yvelines et inciter chacun à déployer et formaliser des actions éducatives pour ses pratiquants.

Cette opération se clôturera en juillet prochain par une participation des lauréats régionaux à un rassemblement national au C.N.F. à Clairefontaine.

Modalité de transmission des Fiches actions réalisées :

En saisissant obligatoirement les informations sur le Site Internet PEF dédié à l'adresse suivante :

https://pef.fff.fr

Et en nous retournant ensuite, la fiche Action réalisée au format PowerPoint (cf. doc. à télécharger en cliquant ici) par email à l'adresse suivante : action.pef78@gmail.com

Pour plus de renseignement, nous vous invitons à télécharger le support de présentation du concours en cliquant ici

Contact : CTD DAP 78 - administration@dyf78.fff.fr - Tél : 01 80 92 80 28
Gwendal CONSEIL - action.pef78@gmail.com - Tél : 01 80 92 80 20

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 26/04/22

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1				
AUBERGENVILLE FC 1	29	22	29,0	6
BAILLY NOISY SFC 1	35	22	35,0	3
BOIS D'ARCY AS 1	49	22	49,0	1
BUCHELOISE AS 1	33	22	33,0	3
CARRIERES GRESILLONS 1	36	22	36,0	3
CHESNAY 78 FC LE 1	33	22	33,0	3
EPONE USBS 2	41	22	41,0	1
GARGENVILLE STADE 1	24	22	24,0	6
HOUILLES AC 2	39	22	39,0	3
SARTROUVILLE ESP.S. 1	39	22	39,0	3
VALLEE 78 FC 1	32	22	32,0	3
VOISINS FC 1	36	22	36,0	3
D2A				
AUBERGENVILLE F.C 2	43	21	45,0	1
CHANTELOUP LES V US 1	40	21	41,9	1
COIGNIERES FC 1	36	22	36,0	3
GUYANCOURT ES 1	38	22	38,0	3
HARDRICOURT US 2	31	22	31,0	3
HOUILLES SO 1	31	22	31,0	3
MONTIGNY LE BX AS 1	57	22	57,0	0
RAMBOUILLET YVELINES 1	46	22	46,0	1
ROSNY S/SEINE CSM 1	51	22	51,0	0
TRAPPES ES 2	35	22	35,0	3
VELIZY ASC 1	40	22	40,0	1
VERSAILLES 78 FC 3	35	22	35,0	3
D2B				
CHATOU AS 2	65	22	65,0	-2
CONFLANS FC 2	36	21	37,7	3
ELANCOURT OSC 1	32	21	33,5	3
HOUDANAISE REGION FC 1	24	22	24,0	6
MANTOIS 78 FC 3	22	22	22,0	6
MAULOISE US 1	35	22	35,0	3
MONTESSON US 1	23	22	23,0	6
MUREAUX OFC LES 3	34	22	34,0	3
NEAUPHLE-PONT. 2	31	22	31,0	3
PECQ US LE 1	21	22	21,0	6
PLAISIROIS FO 1	29	22	29,0	6
VERNEUIL FOOT 1	37	22	37,0	3

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D3A				
CARRIERES S/SEINE US 1	25	22	25,0	6
CHAMBOURCY ASM 1	15	22	15,0	6
CHANTELOUP LES V US 2	22	22	22,0	6
CROISSY US 1		21	fft	fft
EPONE USBS 2	34	22	34,0	3
GARGENVILLE STADE 2	14	22	14,0	6
LIMAY ALJ 2	31	22	31,0	3
MARLY LE ROI US 2	29	22	29,0	6
MEZIERES AJSL 1	26	22	26,0	6
SARTROUVILLE ESP.S. 2	53	21	55,5	0
ST GERMAIN EN LAYE 1	26	22	26,0	6
VILLENNES ORGEVAL 1	36	22	36,0	3
D3B				
BAILLY NOISY SFC 2	23	22	23,0	6
CHESNAY 78 FC LE 2	49	22	49,0	1
CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	50	22	50,0	0
HOUILLES AC 3	43	21	45,0	1
JOUY EN JOSAS US 1	25	22	25,0	6
MONTIGNY LE BX AS 2	50	22	50,0	0
NEAUPHLE-PONT 3	25	21	26,2	6
PLAISIROIS FO 2	52	22	52,0	0
TRAPPES ES 3	35	22	35,0	3
VALLEE 78 FC 2	19	22	19,0	6
VILLEPREUX FC 1	37	22	37,0	3
VOISINS F.C. 2	25	22	25,0	6
D4A				
BONNIERES FRENEUSE 1	14	21	14,7	6
BUCHELOISE AS 2	37	22	37,0	3
CARRIERES GRESILLONS 2	32	22	32,0	3
ECQUEVILLY EFC 1	27	22	27,0	6
FONTENAY ST PÈRE AS 1	23	21	24,1	6
GUERVILLE ARNOUVILLE 1	18	21	18,9	6
ISSOU AS 1	21	22	21,0	6
MANTES USC 1	53	21	55,5	0
MEZIERES/SERBIE 2	17	21	17,8	6
VAUXOISE ES 1	31	22	31,0	3
VERNEUIL FOOT 2	34	21	35,6	3
VILLENNES ORGEVAL 2	22	22	22,0	6

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D4B				
ANDRESY FC 1	16	22	16,0	6
BOUGIVAL FOOT 1	22	22	22,0	6
CARRIERES S/SEINE US 2	21	22	21,0	6
CHATOU AS 3	29	22	29,0	6
CHESNAY 78 FC LE 3	28	22	28,0	6
FONTENAY FLEURY FC 1	23	22	23,0	6
HOUILLES SO 2	20	22	20,0	6
MAISONS-LAFFITTE F.C 1	35	22	35,0	3
MESNIL LE ROI AS 1	23	22	23,0	6
MONTESSON US 2	30	22	30,0	3
PECQ US LE 2	16	22	16,0	6
TRIEL AC 1	21	22	21,0	6
D4C				
BOIS D'ARCY AS 2	14	21	14,7	6
BUC FOOT AO 1	46	22	46,0	1
CONFLANS FC 3	13	21	13,6	6
CROISSY US 2		22	0,0	6
ELANCOURT OSC 2	15	22	15,0	6
GUYANCOURT ES 2	20	22	20,0	6
JOUY EN JOSAS US 2	12	22	12,0	6
MAGNY 78 FC 1		20	fft	fft
MAUREPAS AS 2	24	22	24,0	6
RAMBOUILLET YVELINES 2	21	22	21,0	6
VELIZY ASC 2	13	20	14,3	6
VIROFLAY USM 1	24	22	24,0	6
D5A				
AFC LONGNES 1	1	24	0,9	6
BONNIERES FRENEUSE 2		24	0,0	6
BREVAL LONGNES FC 1	7	24	fft	fft
FONTENAY ST PERE AS 1	4	24	3,7	6
ISSOU AS 2	4	24	3,7	6
JUZIERS FC 1	15	24	13,8	6
MAGNANVILLE LFC 1	14	24	12,8	6
LIMAY ALJ 3	3	24	2,8	6
MANTES YVELINES AFC		24	fft	fft
MANTES OLYMPIQUE FC 1	13	24	11,9	6
PORCHEVILLE FC 2	26	24	23,8	6
ROSNY S/SEINE CSM 2	6	24	5,5	6
VAUXOISE ES 2	3	24	2,8	6

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D5B				
ACHERES CS 1	19	24	17,4	6
ANDRESY FC 2	13	24	11,9	6
BREVAL LONGNES FC 2	7	24	6,4	6
CELLOIS CS 2	7	24	6,4	6
ECQUEVILLY EFC 2	10	24	9,2	6
MAISONS-LAFFITTE FC 2	16	24	14,7	6
MANTES YVELINES AFC 2		24	fft	fft
MANTES OLYMPIQUE FC 2	1	24	fft	fft
MAURECOURT FC 1	16	24	14,7	6
ST GERMAIN EN LAYE 2	5	24	4,6	6
TRIEL AC 2		24	0,0	6
VERNOUILLET FC 1	3	24	2,8	6
VINSKY FC 1	5	24	4,6	6
D5C				
ABLIS FC SUD 78 2	1	26	fft	fft
CELLOIS CS 1	6	26	5,1	6
CHAMBOURCY ASM 2	9	26	7,6	6
CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	9	26	7,6	6
ENT. GALLY MAULDRE 2	9	26	7,6	6
FONTENAY FLEURY FC 2	2	26	1,7	6
FOURQUEUX AS 1	7	26	5,9	6
LOUVECIENNES AS 1		26	0,0	6
MESNIL LE ROI AS 2	9	26	7,6	6
PORT MARLY CS 1	13	26	11,0	6
ST CYR AFC 1	16	26	13,5	6
VERSAILLES JUSSIEU 1		26	0,0	6
VILLEPREUX FC 2	11	26	9,3	6
YVELINES/MONTFORT 2	10	26	8,5	6
D5D				
ABLIS FC SUD 78 1		26	0,0	6
BUC FOOT AO 2	9	26	7,6	6
COIGNIERES/VERRIERE 3	13	26	11,0	6
ELANCOURT OSC 3	16	26	13,5	6
ESSARTS LE ROI AGS 1		26	0,0	6
GAZERAN AFL	11	26	9,3	6
HOUDANAISE REGION FC 2	3	26	2,5	6
MESNIL ST DENIS ASL 1	13	26	11,0	6
MONTIGNY LE BX AS 3	6	26	5,1	6
PERRAY FOOT ES 1	8	26	6,8	6
PLAISIROIS FO 3	17	26	14,4	6
ST ARNOULT 78 FC 1	5	26	4,2	6
VOISINS FC 3	7	26	5,9	6
YVELINES/MONTFORT 1	12	26	10,2	6

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours